

28 mars 2024

55^e session ordinaire du Conseil des droits de l'homme

Point 10 : Dialogue de Haut-Niveau sur la situation des droits de l'homme en République Centrafricaine

Monsieur le Président,

Défense des Enfants International remercie l'Expert indépendant pour son excellent travail qui appelle l'Etat centrafricain à porter une attention urgente aux défis rencontrés par les enfants.

Défense des Enfants International reste préoccupé par les mariages précoces des filles en République centrafricaine. 61 % des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 26 % avant l'âge de 15 ans. Le conflit a exacerbé les cas de mariage d'enfants et il s'agit de la forme de violence la plus fréquemment signalée à l'encontre des filles réfugiées en RCA. Les familles considèrent souvent le mariage comme un moyen de protéger les filles des violences sexuelles en période d'insécurité. Certaines filles ont été enlevées de force et mariées à des membres de l'ex-Seleka et de l'anti-Balaka. Les orphelins sont particulièrement vulnérables aux mariages d'enfants. La fermeture des écoles en raison de l'insécurité augmente également le risque de mariage.

Il est estimé qu'environ 10 000 enfants combattent encore aux côtés des groupes armés en République centrafricaine, plus de dix ans après le début de la guerre civile. Nous constatons avec inquiétude que des enfants, ayant été impliqués dans des conflits armés, risquent de retourner au combat ou d'être enrôlés dans des groupes armés. Il est impératif de mettre en place des mécanismes de suivi et de réinsertion pour prévenir ce phénomène. L'Etat centrafricain doit veiller à ce que les enfants soient traités avant tout comme des victimes de violations graves.

Les enfants incarcérés dans les prisons pour adultes sont confrontés à des conditions inacceptables. Les garanties procédurales ne sont pas respectées, et leur vulnérabilité est exacerbée. Nous appelons à un examen minutieux de ces situations et à des mesures correctives immédiates.

L'exploitation des enfants dans des environnements dangereux, tels que les mines et les usines, constitue une violation flagrante de leurs droits fondamentaux. Nous exhortons l'Etat centrafricain à renforcer la législation et à appliquer des mesures de protection pour mettre fin à cette pratique.

L'augmentation des cas d'enfants accusés de pratiques de sorcellerie et de charlatanisme requiert une sensibilisation accrue et une collaboration alarmante. Nous devons sensibiliser davantage et travailler avec les communautés pour éliminer ces croyances néfastes et protéger les enfants en situation de vulnérabilité.

Des milliers d'enfants en âge de scolarisation sont toujours privés d'éducation en Centrafrique. Nous appelons à un soutien accru de la stratégie nationale pour garantir que chaque enfant ait accès à une éducation de qualité.

En conclusion, nous recommandons à l'Etat centrafricain :

- Le respect strict des garanties de protection des enfants en conflit avec la loi, telles que formulées dans l'Observation générale no 24 du Comité des droits de l'enfant.
- La mise en place d'une stratégie de suivi et de réinsertion des enfants libérés.
- Un suivi attentif de la situation des enfants dans les zones en conflit afin de prévenir leur enrôlement dans des groupes armés et les pires formes de travail des enfants.
- L'appui à la stratégie nationale pour l'éducation, en investissant dans les infrastructures scolaires et dans des programmes de rattrapage pour que les enfants en difficultés puissent accéder à l'éducation.

Je vous remercie.